

FIA de droit français

PERP PROGRESSIF

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Ostrum Asset Management

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Mazars

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	11
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	29
4. Certification du Commissaire aux comptes	30
5. Comptes de l'exercice	35

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement macro-économique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en décembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3ème trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3ème trimestre, corrigeant au 4ème) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à partir du mois de septembre. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable. Les exportations ont soutenu la croissance et se sont accélérées en fin d'année dans la crainte de relèvements des tarifs douaniers de la part de la prochaine administration américaine.

1. Rapport de Gestion

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux Etats-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] à partir de juillet 2023, la **Fédérale Reserve (Fed)** a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la **BCE** a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : -25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1ère fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10%] contre -0,10% précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'Etat (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1er trimestre 2026.

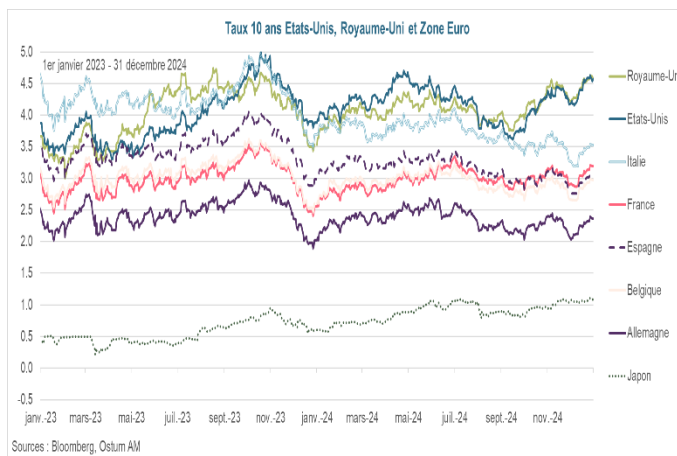
1. Rapport de Gestion

Marchés financiers

Marchés obligataires souverains

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes.

Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.



Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître

des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1ère fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2ème année consécutive en 2024 (6,1% du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

1. Rapport de Gestion

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4ème trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

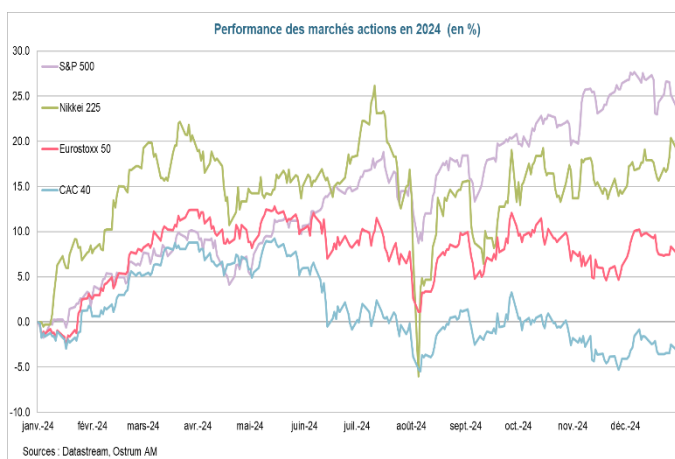
Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49.3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread. L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclage de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.

Marchés actions

A l'exception notable de l'indice français, les marchés actions se sont inscrits en hausse sur l'année écoulée, dans la perspective de baisses de taux de la part des banques centrales, de la bonne tenue des résultats des entreprises et de la résilience des marges.

Jusqu'en mars 2024, les marchés actions ont été euphoriques. La désinflation plus rapide que prévu et le changement de ton des banquiers centraux, plus particulièrement de la Fed à partir de novembre 2023, en ont été à l'origine. Les investisseurs ont anticipé des baisses de taux fortes et rapides courant 2024.

En avril 2024, les marchés ont été temporairement affectés par la révision en nette baisse des perspectives de réduction de taux de la part de la Fed.



1. Rapport de Gestion

Ils se sont toutefois repris avec la confirmation du retour de la croissance en zone euro et des signes de modération de l'inflation outre-Atlantique. Le 9 juin, l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par la Président Emmanuel Macron s'est traduite par une nette baisse du marché actions français sur les dernières semaines de juin et, par voie de conséquence, des indices européens. Cela a contrasté avec la hausse des marchés américains et japonais qui s'est accentuée en juillet.

Le 5 août a été marqué par une chute violente et brutale du marché d'action japonais. Le Nikkei a perdu un peu plus de 12 % en une séance, effaçant les gains enregistrés depuis la fin septembre 2023. Il a entraîné dans son sillage l'ensemble des places boursières. La BoJ a déclenché la tempête en décidant de relever ses taux de 15 pb, le 31 juillet. A cela se sont ajoutées des craintes infondées de récession aux Etats-Unis à la suite du mauvais rapport de l'emploi. Les marchés d'actifs risqués ont été affectés par le violent déboucement de positions spéculatives vendeuses sur le yen. Ils se sont toutefois rapidement repris, le Nikkei progressant d'un peu plus de 10 %, le 6 août. Ils ont été portés par la suite par l'assouplissement monétaire de la Fed et de la BCE et l'annonce du stimulus chinois.

A partir de novembre, les marchés actions ont suivi des évolutions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. L'élection de Donald Trump a profité aux marchés américains, les investisseurs anticipant des baisses d'impôts massives pour les entreprises et une dérégulation bancaire. Ils ont fait fi des risques à la hausse sur l'inflation liés à la menace de relèvement des tarifs douaniers et à l'expulsion des migrants illégaux. Les marchés européens ont en revanche réagi à l'opposé. Le relèvement potentiel de 10 à 20 % des tarifs douaniers américains sur les importations européennes risque de fragiliser davantage la croissance de la zone euro et en particulier celle de l'Allemagne, qui est le pays de la zone affichant le plus important excédent commercial vis-à-vis des Etats-Unis. En France se sont ajoutées les craintes liées à l'instabilité politique à la suite de la motion de censure à l'encontre de Michel Barnier, le 4 décembre, suivie de la nomination de Michel Bayrou.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, l'indice S&P 500 a progressé de 23,3 %, porté par la perspective de baisses de taux de la Fed et la performance des « 7 magnifiques », les géants de la « tech » américaine. Le Nikkei a augmenté de 19,2 % sur l'année et dépassé temporairement les 42 000 points en juillet, un plus haut historique. L'Eurostoxx 50 a augmenté de 8,3 % sur l'année, affecté par la contre-performance de l'indice français. Après avoir atteint un plus haut historique à la mi-mai, à plus de 8 200 points, l'indice CAC 40 s'est en effet inscrit en baisse de 2,2 % en 2024, affecté par l'incertitude politique et les valeurs du luxe, pénalisées par la croissance chinoise décevante.

Gestion de la poche ligne à ligne action :

Bilan de l'année :

Le bilan 2024 est positif pour les marchés européens. Le MSCI EURO progresse ainsi de 8.9%. Au sein des marchés européens, il faut souligner la performance du DAX qui ressort à +19% alors que le CAC 40 finit bon dernier à +0,9%. L'instabilité politique couplée à la performance décevante des valeurs du secteur luxe ont pesé sur l'indice français. Nous avons identifié que le risque politique était majeur en 2024 compte tenu du nombre de pays à connaître un évènement électoral, néanmoins la réalité a dépassé nos prévisions. Trump est de retour à la Maison Blanche, générant une dose élevée d'imprédictibilité.

1. Rapport de Gestion

L'Allemagne et la France sont entrées dans une zone de turbulence politique, les opinions étant de plus en plus polarisées aux extrêmes. Sur le front économique, la Chine essaie de soutenir son économie empêtrée dans une crise immobilière et financière profonde et l'Europe est prise en étau entre une industrie chinoise qui cherche des débouchés pour ses excédents de capacités de production et la mise en place de nouvelles barrières tarifaires érigées par la nouvelle administration Trump en 2025. Sur le plan monétaire, la Fed a démarré son cycle de baisse de taux alors que l'économie américaine s'est montrée très (trop ?) résiliente dans ce cycle, probablement aidée par une expansion budgétaire post-Covid accrue. L'année s'est terminée sur la victoire d'un « no landing » sur les autres scénarios pour l'économie américaine, compliquant la tâche de la Fed de conduire l'inflation durablement vers les 2%.

Dans ce contexte, le portefeuille actions euro affiche une performance de 3.85% contre 8.9% pour son indice de référence. Si l'objectif premier de préserver le capital est rempli, le fonds a été pénalisé par la nature des valeurs en portefeuille, les valeurs de qualité ayant connu la pire performance relative depuis 2022 (MSCI EMU Quality DNR +3.7%) d'une part, et notre surpondération naturelle en valeurs françaises (CAC 40 DNR+0,9%). Les valeurs du portefeuille ayant une faible exposition à la France en termes de chiffre d'affaires (inférieure à 10% en agrégé), nous pensions le portefeuille mieux protégé que le résultat boursier constaté au final, d'autre part. Enfin, nos critères d'investissement impliquent une naturelle quasi-absence du secteur bancaire qui s'est octroyé de loin la meilleure performance (+30%).

Principaux contributeurs :

Parmi les principaux contributeurs de l'année, **SAP** (+49%), position que nous avons entrée en début d'année, a tenu ses promesses. Si la perspective d'une quasi garantie de croissance à deux chiffres et en accélération sur les 3 prochaines années est à présent bien appréhendée par le marché, le potentiel d'amélioration de marge et de génération de cash conserve du potentiel de revalorisation à notre sens. Par ailleurs, alors que la croissance n'est assise « que » sur la migration de la base installée vers leur plateforme S/4, la nouvelle organisation commerciale mise en place en ce moment pourrait ajouter un moteur supplémentaire à travers la conquête de nouveaux clients attirés par la plateforme ERP cloud enrichie de fonctionnalités d'intelligence artificielle. La valeur est dans notre top 5. La belle performance d'**EssilorLuxottica** (+32%), également dans le top 5 du fonds, s'explique par des perspectives solides de croissance sur ses nouveaux marchés : les lunettes connectées en partenariat avec Meta (RayBan Meta est le modèle de lunettes Ray Ban le plus vendu dans le monde en 2024) et la gestion de la myopie grâce à leur dispositif Stellest (lancement aux États-Unis prévu pour 2026). Nous avons pris des bénéfices sur le titre au cours du mois. Parmi les autres contributions positives, nous notons la performance de **Deutsche Telekom** (+32%), entré également en début d'année, soutenue par la performance opérationnelle et financière de sa filiale américaine T-MUS et **Schneider Electric** (+34%), acteur incontournable de l'électrification et des équipements électriques pour datacenters, qui malgré une valorisation robuste a continué sur sa dynamique boursière.

Parmi les principaux détracteurs à la performance, **Edenred** (-36%) a pesé sur la performance cette année. Nous avons vendu la position en septembre après l'accumulation d'évènements négatifs (risque politique en France, réglementation au Brésil, enquête en Italie sur un appel d'offres public, plafonnement des commissions qui ont permis à des short-sellers de faire baisser le titre de manière disproportionnée par rapport à l'impact financier potentiel. Nous conserverons la société dans notre radar. Nous avons peu d'exposition directe au secteur automobile (**Michelin** et **Ferrari**) et indirecte (STMicroelectronics et Dassault Systèmes). Parmi ces positions, **STMicro** (-31%) et **Dassault Systèmes** (-24%) ont particulièrement souffert. Les investisseurs et nous par la même occasion avons oublié que l'activité de STMicroelectronics pouvait être cyclique après 4 années de croissance exceptionnelle. Les activités industrielle et automobile connaissent un fort et long déstockage. En l'absence de visibilité et devant les surcapacités actuelles dans le secteur, nous avons décidé de sortir la position au cours de l'été.

1. Rapport de Gestion

Concernant les principaux mouvements, après avoir surveillé la société depuis plus d'un an, nous avons initié une position en **SAP** en début d'année. Les bons résultats ont fini de nous convaincre quant au potentiel d'accélération durable de la croissance, d'amélioration de la marge et de la génération de cash flows. Le titre est entré directement dans notre top 10 à fin mars. Parmi les nouvelles positions qui ont contribué positivement, il faut noter également Deutsche Telekom, Prosus et **Safran**. Nous avons également diversifié le portefeuille en particulier pour maîtriser le risque de taux et le risque politique en introduisant **Deutsche Börse**, **Allianz** et **Munich Ré**. Pour financer ces achats, fidèles à notre approche disciplinée sur la valorisation, nous avons pris des bénéfices sur EssilorLuxottica, Cap Gemini, Dassault Systèmes, Siemens, Michelin, ASML, Hermès, Schneider Electric, Thalès et Airbus. Enfin, notre gestion du risque nous a conduit à alléger nos positions en Vinci et Legrand, à alléger nos positions en LVMH et sortir nos positions en **Puma** et **Pernod** pour réduire notre exposition au risque tarifaire, ainsi qu'à sortir **STMicro** et **Sartorius Stedim** après une dégradation des fondamentaux des deux sociétés.

Conclusion et perspectives :

Au-delà de Trump, de la Fed, de la Chine et de la politique allemande ou française, qui nous tiendront certainement en haleine tout au long de l'année 2025, quelques convictions guideront notre réflexion : la démographie à travers la baisse de population de certaines parties du monde au moment où l'immigration est freinée politiquement aura un impact fort et durable sur la consommation et le besoin d'automatisation. Par ailleurs, les valorisations des sociétés européennes sont dans l'ensemble très attractives pour un investisseur international. Schneider Electric, par exemple, qui montre des multiples généreux dans un référentiel européen, offre une décote de 30% par rapport à Eaton. Nous resterons en revanche fidèles à notre philosophie d'investissements : nous recherchons des sociétés dont la qualité du modèle économique, du management et du bilan est excellente. La qualité nous procure de la visibilité sur la trajectoire de profits futurs. La volatilité des cours de bourse nous offre des opportunités quand les cours s'écartent de cette trajectoire, car les cours finissent toujours par suivre les profits. La qualité est notre garde-fou, la valeur des profits futurs notre boussole.

Gestion de la poche diversifiée

Au cours de l'année, la poche de diversification a investi de manière importante sur l'ensemble des actifs risqués (high yield Euro, US et actions Euro US, UK et Japon).

L'exposition globale sur les actifs européens (taux et actions) a été réduite légèrement après la décision du président Macron de dissoudre l'assemblée à la suite des résultats des élections européennes. Le portefeuille de diversification a ainsi augmenté les liquidités au sein de la poche afin de préserver la performance de la poche et également réallouer sur la zone US avec pour objectif de profiter d'une situation plus saine économiquement.

A fin octobre, cette surexposition des actifs américains a été réduite à la neutralité afin de protéger le fonds d'une situation politique aux Etats-Unis et d'une potentielle impossibilité à déterminer le vainqueur des élections.

Le risque a été remis à la suite de la victoire de Donald Trump.

1. Rapport de Gestion

Nos attentes de marché

Les actifs risqués présentent la meilleure opportunité d'investissement sur Q1 2025

L'ensemble des classes d'actif investies par le portefeuille présente des opportunités d'investissement sur la première partie de l'année, à l'exception du High Yield en Euro.

Cependant, les actifs actions présentent une préférence relative intéressante, permettant de profiter de fondamentaux solides et de prévisions de croissance des entreprises orientées positivement.

Cependant, la forte concentration des capitalisations aux Etats-Unis sur les 7 premières entreprises, la prise de fonction du président Donald Trump ainsi que les incertitudes liées aux décisions de la FED rendent cette classe d'actif plus volatile. Le timing des expositions sera une donnée importante (plus que lors des années précédentes).

Détail des performances nettes annuelles au 30/09/2024 du portefeuille 1168 : Perp Progressif

Part	Performance nette	Performance bench
FR0010070565(N N EUR)	12,448 %	18,958 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	2 025 700,02	1 924 667,94
SAP SE	1 908 498,30	87 835,86
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	937 554,78	820 041,48
DASSAULT SYST.	646 703,12	1 080 198,85
ADYEN NV	1 124 127,21	429 396,19
EDENRED	569 253,04	923 865,76
OSTRUM SRI MONEY I-C	733 764,96	738 358,40
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	360 183,00	1 092 109,20
SIEMENS AG-REG	307 356,05	1 041 974,43
AIR LIQUIDE SA	310 730,95	1 000 654,46

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : Contact@ostrum.com

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,27%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Les investissements en titrisations font l'objet d'une analyse formalisée multi-critères préalable à l'investissement comprenant notamment :

- l'analyse du collatéral (politique d'origination de l'originateur, caractéristiques et qualité des prêts sous-jacent),
- l'analyse de la structure.

Une surveillance régulière des titrisations est effectuée et des stress test sont réalisés sur les portefeuilles significativement exposés aux titrisations. La société de gestion dispose pour cela des outils d'accès à l'information et de simulation que sont les rapports des agences de notation, Bloomberg et Intex.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

1. Rapport de Gestion

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0,010%

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

■ Politique de rémunération de la société déléguée

La présente politique de rémunération d' d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de d'OSTRUM AM, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) d'OSTRUM AM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants².

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des rémunérations établi au niveau d'OSTRUM AM et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société délégataire

1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019- 1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

2. Engagements de gouvernance et compliance

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire.
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA.
- la Direction de la gestion.
- l'équipe ISR (gérants et analystes).
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants....etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

- La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :
 - Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
 - Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
 - A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.

Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.

Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

2. Engagements de gouvernance et compliance

En outre, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.

En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés.

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Eléments quantitatifs :

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 32,2 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 15,3 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 16,9 millions d'euros :
 - ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 4,3 millions d'euros;
 - ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 12,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2023 a été de 170.

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP PERP PROGRESSIF

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP PERP PROGRESSIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PERP PROGRESSIF relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique
de Bertrand DESPORTES
Date : 2025.01.31
10:31:22 +01'00'

Bertrand DESPORTES

Associé

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	33 986 682,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 986 682,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 957 256,36
OPCVM	4 957 256,36
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	38 943 939,33
Créances et comptes d'ajustement actifs	377 556,34
Comptes financiers	126 884,07
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	504 440,41
Total de l'actif I+II	39 448 379,74

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	34 859 412,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	4 339 204,25
Capitaux propres I	39 198 616,76
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	39 198 616,76
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	249 762,98
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	249 762,98
Total Passifs : I+II+III+IV	39 448 379,74

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	724 427,58
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	10 786,72
Sous-total produits sur opérations financières	735 214,30
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-1 819,76
Sous-total charges sur opérations financières	-1 819,76
Total revenus financiers nets (A)	733 394,54
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-162 187,10
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-162 187,10
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	571 207,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-18 046,44
Sous-total revenus nets I = (C+D)	553 161,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 132 928,30
Frais de transactions externes et frais de cession	-167 862,71
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 965 065,59
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-229 552,70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 735 512,89

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 359 439,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-80,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 359 359,10
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-308 828,74
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 050 530,36
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 339 204,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de battre l'indice de référence composite revu semestriellement et d'obtenir sur la durée de placement recommandée supérieure à cinq années une valorisation du capital. La gestion met en oeuvre une politique d'allocation d'actif répartie entre les marchés actions et les marchés de taux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	53 151 883,39	51 766 907,27	42 561 063,44	40 049 074,16	39 198 616,76
Nombre de titres	2 932,15	2 328,79	2 254,91	1 832,98	1 595,46
Valeur liquidative unitaire	18 127,27	22 229,10	18 874,83	21 849,16	24 568,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1 161,46	2 231,76	596,40	932,09	1 714,56
Capitalisation unitaire sur revenu	-102,95	215,20	199,16	311,32	346,70

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

5. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010070565 - Part PERP Progressif : Taux de frais maximum de 0.40% TTC.

Commission de surperformance

Depuis le 1er octobre 2019, la commission de surperformance applicable est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence, sur l'exercice comptable du Fonds.

L'actif valorisé du Fonds représente l'actif net du Fonds, évalué selon les règles d'évaluation applicables aux actifs, retraité des montants de souscriptions et de rachats liés à chaque valorisation, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif net du Fonds retraité des montants de souscriptions et de rachats, rattachés à la valorisation et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence. L'indicateur de référence est un indicateur de référence composite, c'est-à-dire composé de plusieurs indices comme suit : 90% MSCI EURO DNR + 10% EONIA Capitalisé.

La période d'observation est définie comme suit : du premier jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable de frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat non suivi d'une souscription pour un même nombre de parts et sur une même valeur liquidative, la provision pour frais de gestion variables constatée comptablement lors de la dernière valorisation est acquise au gérant au prorata du nombre de parts rachetées.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PERP Progressif	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	40 049 074,16
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 608 750,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 354 790,06
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	571 207,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 965 065,59
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 359 359,10
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	-50,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	39 198 616,76

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	71,28	1 608 750,53
Parts rachetées durant l'exercice	-308,80	-7 354 790,06
Solde net des souscriptions/rachats	-237,52	-5 746 039,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 595,46	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PERP Progressif FR0010070565	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	39 198 616,76	1 595,46	24 568,84

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	33 986,68	16 132,01	6 688,87	6 020,54	2 684,52	1 217,90
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	33 986,68					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126,88	0,00	0,00	0,00	126,88
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	126,88

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	126,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1435356495	LYX BOFAML USD HY B UC HD E	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	49 662,47
LU2244386053	BNP PARIBAS EASY EURO HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE UCITS ETF E	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	20 964,40
LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	369 948,30
FR0013534914	H2O ADAGIO SP I	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 255,58
IE0032860458	MUZINICH AMYLD HIGH AC	MUZINICH & CO IRELAND LTD	High yield / Credit arbitrage	Irlande	EUR	287 930,45
LU0935235399	OSTRUM GLO EMERGING IA H	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	409 713,97
LU2373384218	Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	42 353,47
FR0011556174	NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	176 665,92
LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	Natixis Investment Managers International	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	357 262,29
FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	123 017,14
FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	854 311,96
FR0010227512	NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	549 566,88
FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	201 970,80
FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	347 566,10

5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1655103726	OSSIAM MSCI JAPAN NR-H I1CEU	OSSIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	130 913,67
IE00BLSN7W87	UBS Irl ETF plc SP 500 ESG ELITE UCITS ETF hedged to EUR A A	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	506 497,60
LU1459800113	UBS ETF BARCLAYS CAPI US 10YR TREAS BD A-dis	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	23 372,96
LU2408468291	UBS LUX FD SOLUTIONS BLOOMBERG MSCI US LIQUID CORP 1 5 YEAR	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	343 645,59
LU1852211991	UBS LUX FD SOLUTIONS SUST DEVELOPMENT BANK BDS UCITS ETF HED	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	158 636,81
Total						4 957 256,36

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	374 153,81
	Coupons et dividendes en espèces	3 402,53
Total des créances		377 556,34
Dettes		
	Achats à règlement différé	184 623,55
	Rachats à payer	14 905,63
	Frais de gestion fixe	13 125,01
	Frais de gestion variable	195,55
	Autres dettes	36 913,24
Total des dettes		249 762,98
Total des créances et des dettes		127 793,36

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	162 187,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 566 546,08
	LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	369 948,30
	FR0013534914	H2O ADAGIO SP I	3 255,58
	LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	357 262,29
	FR0011556174	NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I	176 665,92
	FR0010227512	NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	549 566,88
	LU1655103726	OSSIAM MSCI JAPAN NR-H I1CEU	130 913,67
	LU0935235399	OSTRUM GLO EMERGING IA H	409 713,97
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	123 017,14
	FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI	201 970,80
	FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	347 566,10
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	854 311,96
	LU2373384218	Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	42 353,47
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 566 546,08

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	553 161,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	553 161,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	553 161,00

Part PERP Progressif

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	553 161,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	553 161,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	553 161,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	553 161,00
Total	553 161,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 735 512,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 735 512,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 735 512,89

Part PERP Progressif

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 735 512,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 735 512,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 735 512,89
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 735 512,89
Total	2 735 512,89
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			33 986 682,97	86,70
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			33 986 682,97	86,70
Banques commerciales			749 124,38	1,91
KBC GROUPE	EUR	10 489	749 124,38	1,91
Biotechnologie			395 518,30	1,01
IMCD BV	EUR	2 537	395 518,30	1,01
Boissons			841 420,20	2,15
HEINEKEN	EUR	8 265	658 224,60	1,68
PERNOD RICARD	EUR	1 351	183 195,60	0,47
Composants automobiles			873 252,16	2,23
FERRARI NV	EUR	397	166 620,90	0,43
MICHELIN (CGDE)	EUR	19 381	706 631,26	1,80
Conglomérats industriels			246 985,08	0,63
SIEMENS AG-REG	EUR	1 362	246 985,08	0,63
Courrier, fret aérien et logistique			748 000,58	1,91
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	18 686	748 000,58	1,91
Divertissement			768 370,00	1,96
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	10 124	113 895,00	0,29
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	27 850	654 475,00	1,67
Electricité			368 987,60	0,94
LEGRAND SA	EUR	3 572	368 987,60	0,94
Equipements électriques			1 096 912,80	2,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 644	1 096 912,80	2,80
Equipements et fournitures médicaux			3 635 348,39	9,27
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 253	1 754 587,80	4,47
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	997	187 186,75	0,48
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	31 444	1 693 573,84	4,32
Grands magasins et autres			718 693,56	1,83
PROSUS NV	EUR	18 306	718 693,56	1,83
Hôtels, restaurants et loisirs			1 217 899,20	3,11
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	18 760	1 217 899,20	3,11
Immobilier			192 687,56	0,49
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	16 111	192 687,56	0,49
Industrie aérospatiale et défense			658 169,92	1,68
AIRBUS SE	EUR	1 306	171 373,32	0,44
SAFRAN SA	EUR	2 306	486 796,60	1,24

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			4 932 765,15	12,58
DASSAULT SYST.	EUR	24 180	861 533,40	2,20
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	8 789	1 113 566,30	2,84
SAP SE	EUR	10 864	2 220 601,60	5,66
VINCI SA	EUR	7 023	737 063,85	1,88
Machines			493 717,80	1,26
KONE OY B NEW	EUR	9 194	493 717,80	1,26
Marches de capitaux			515 200,88	1,31
FINECOBANK SPA	EUR	33 509	515 200,88	1,31
Pétrole et gaz			251 959,50	0,64
TOTALENERGIES SE	EUR	4 307	251 959,50	0,64
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 461 967,88	3,73
AIR LIQUIDE SA	EUR	8 438	1 461 967,88	3,73
Produits de soins personnels			879 283,35	2,24
L'OREAL	EUR	2 187	879 283,35	2,24
Produits pharmaceutiques			2 080 499,00	5,31
MERCK KGA	EUR	4 825	762 350,00	1,94
SANOI	EUR	12 810	1 318 149,00	3,37
Produits pour l'industrie du bâtiment			716 112,36	1,83
SAINT-GOBAIN	EUR	8 763	716 112,36	1,83
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 271 843,20	5,80
ASML HOLDING NV	EUR	3 047	2 271 843,20	5,80
Services aux professionnels			1 277 989,34	3,26
BUREAU VERITAS SA	EUR	25 808	768 562,24	1,96
WOLTERS KLUWER	EUR	3 367	509 427,10	1,30
Services de télécommunication diversifiés			1 017 360,89	2,60
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	38 551	1 017 360,89	2,60
Services de télécommunication mobile			1 722 739,20	4,39
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	155 904	1 722 739,20	4,39
Services financiers diversifiés			640 988,20	1,64
ADYEN NV	EUR	457	640 988,20	1,64
Services liés aux technologies de l'information			1 418 229,95	3,62
THALES	EUR	9 949	1 418 229,95	3,62
Soins et autres services médicaux			166 061,54	0,42
AMPLIFON	EUR	6 434	166 061,54	0,42

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Textiles, habillement et produits de luxe			1 628 595,00	4,15
HERMES INTERNATIONAL	EUR	252	555 912,00	1,42
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 558	1 072 683,00	2,73
TITRES D'OPC			4 957 256,36	12,65
OPCVM			4 957 256,36	12,65
Gestion collective			4 957 256,36	12,65
BNP PARIBAS EASY EURO HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE UCITS ETF E	EUR	2 000	20 964,40	0,05
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	EUR	2 910	369 948,30	0,94
H2O ADAGIO SP I	EUR	12,0283	3 255,58	0,01
LYX BOFAML USD HY B UC HD E	EUR	650	49 662,47	0,13
MUZINICH AMYLD HIGH AC	EUR	895	287 930,45	0,73
NATIXIS EURO HIGH INCOME	EUR	1 953	357 262,29	0,91
NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I	EUR	8	176 665,92	0,45
NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	EUR	4	549 566,88	1,40
OSSIAM MSCI JAPAN NR-H I1CEU	EUR	785	130 913,67	0,33
OSTRUM GLO EMERGING IA H	EUR	2,3	409 713,97	1,05
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	1,0047	123 017,14	0,31
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI	EUR	120	201 970,80	0,52
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	EUR	70	347 566,10	0,89
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	7,83	854 311,96	2,19
Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	EUR	0,6125	42 353,47	0,11
UBS ETF BARCLAYS CAPI US 10YR TREAS BD A-dis	EUR	3 400	23 372,96	0,06
UBS Irl ETF plc SP 500 ESG ELITE UCITS ETF hedged to EUR A A	EUR	32 800	506 497,60	1,29
UBS LUX FD SOLUTIONS BLOOMBERG MSCI US LIQUID CORP 1 5 YEAR	EUR	32 740	343 645,59	0,88
UBS LUX FD SOLUTIONS SUST DEVELOPMENT BANK BDS UCITS ETF HED	EUR	15 851	158 636,81	0,40
Total			38 943 939,33	99,35

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	38 943 939,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	504 440,41
Autres passifs (-)	-249 762,98
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	39 198 616,76

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PERP Progressif	EUR	1 595,46	24 568,84

PERP PROGRESSIF

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	39 793 452,13	40 098 768,83
Actions et valeurs assimilées	33 666 895,03	30 991 577,44
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 666 895,03	30 991 577,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	6 111 887,10	9 027 391,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 111 887,10	9 027 391,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	14 670,00	79 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 670,00	79 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	64 882,04	185 458,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	64 882,04	185 458,57
COMPTES FINANCIERS	234 041,21	2 609 430,61
Liquidités	234 041,21	2 609 430,61
TOTAL DE L'ACTIF	40 092 375,38	42 893 658,01

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 769 910,19	40 767 118,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 708 512,46	1 344 842,87
Résultat de l'exercice (a,b)	570 651,51	449 102,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	40 049 074,16	42 561 063,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	14 670,00	79 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	14 670,00	79 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 670,00	79 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	28 631,22	252 794,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	28 631,22	252 794,57
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	40 092 375,38	42 893 658,01

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222	0,00	1 160 250,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1223	756 720,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 172,20	75,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	766 139,67	697 284,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	783 311,87	697 360,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	167,12	7 498,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	167,12	7 498,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	783 144,75	689 861,85
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	174 608,30	254 306,32
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	608 536,45	435 555,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-37 884,94	13 546,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	570 651,51	449 102,24

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises **WMR** au jour de l'évaluation.

Les OPC :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les **BTAN** et les **BTF** sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,

- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur) : Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement. Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

- Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat **EURIBOR** négocié sur le **MATIF** qui est enregistré pour sa valeur nominale.

- Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

- ☐ contrat d'échange de taux adossées :
 - Taux fixe/Taux variable
- Evaluation de la jambe à taux fixe au prix de marché
- Taux variable/ Taux fixe
- Evaluation de la jambe à taux variable au prix de marché

b) Autre contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

- Devises :

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

- Instruments financiers non cotés et autres titres :

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010070565 - PERP Progressif : Taux de frais maximum de 0,40% TTC

Commission de surperformance

Depuis le 1er octobre 2019, la commission de surperformance applicable est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence, sur l'exercice comptable du Fonds.

L'actif valorisé du Fonds représente l'actif net du Fonds, évalué selon les règles d'évaluation applicables aux actifs, retraité des montants de souscriptions et de rachats liés à chaque valorisation, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif net du Fonds retraité des montants de souscriptions et de rachats, rattachés à la valorisation et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence. L'indicateur de référence est un indicateur de référence composite, c'est-à-dire composé de plusieurs indices comme suit : 90% MSCI EURO DNR + 10% €STR Capitalisé.

La période d'observation est définie comme suit : du premier jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable de frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat non suivi d'une souscription pour un même nombre de parts et sur une même valeur liquidative, la provision pour frais de gestion variables constatée comptablement lors de la dernière valorisation est acquise au gérant au prorata du nombre de parts rachetées.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PERP Progressif	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	42 561 063,44	51 766 907,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 238 055,84	4 692 385,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 304 073,58	-6 767 442,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 862 116,17	3 970 312,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-626 470,35	-2 175 592,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	67 777,50	0,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-370 680,00	-340 180,00
Frais de transactions	-69 709,99	-114 516,69
Différences de change	-3 525,47	3 345,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 180 554,15	-8 989 511,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 077 810,99</i>	<i>897 256,84</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-897 256,84</i>	<i>-9 886 768,28</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-94 470,00	79 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-14 670,00</i>	<i>79 800,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-79 800,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	608 536,45	435 555,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-100,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	40 049 074,16	42 561 063,44

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	756 720,00	1,89
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	756 720,00	1,89

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 041,21	0,58
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	234 041,21	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 423,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	53 881,20
	Coupons et dividendes en espèces	11 000,84
TOTAL DES CRÉANCES		64 882,04
DETTES		
	Rachats à payer	9 992,32
	Frais de gestion fixe	13 417,82
	Frais de gestion variable	195,55
	Autres dettes	5 025,53
TOTAL DES DETTES		28 631,22
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		36 250,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	56,90	1 238 055,84
Parts rachetées durant l'exercice	-478,83	-10 304 073,58
Solde net des souscriptions/rachats	-421,93	-9 066 017,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 832,98	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	174 412,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	195,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			6 111 887,10
	LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	1 065 928,50
	LU2343998881	DNCA INVEST SICAV EURO DIVIDEND GROWER WI CAP	557 702,80
	FR0013534914	H2O ADAGIO SP I	21 092,47
	LU1799977381	MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR	483 891,20
	LU2373384994	Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	831 783,50
	LU1847674733	OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	858 772,85
	FR0010227512	OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	512 208,08
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	734 009,64
	LU2373384218	Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	1 046 498,06
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			6 111 887,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	570 651,51	449 102,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	570 651,51	449 102,24

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	570 651,51	449 102,24
Total	570 651,51	449 102,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 708 512,46	1 344 842,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 708 512,46	1 344 842,87

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 708 512,46	1 344 842,87
Total	1 708 512,46	1 344 842,87

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	59 230 284,34	53 151 883,39	51 766 907,27	42 561 063,44	40 049 074,16
Nombre de titres	3 213,56	2 932,15	2 328,79	2 254,91	1 832,98
Valeur liquidative unitaire	18 431,36	18 127,27	22 229,10	18 874,83	21 849,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	277,04	1 161,46	2 231,76	596,40	932,09
Capitalisation unitaire sur résultat	267,34	-102,95	215,20	199,16	311,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DHL GROUP	EUR	13 652	526 079,82	1,31
MERCK KGAA	EUR	3 077	486 627,55	1,22
PUMA SE	EUR	13 282	780 981,60	1,95
SIEMENS AG-REG	EUR	5 452	739 618,32	1,85
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	26 522	1 273 056,00	3,18
TOTAL ALLEMAGNE			3 806 363,29	9,51
BELGIQUE				
KBC GROUP NV	EUR	11 317	669 287,38	1,67
TOTAL BELGIQUE			669 287,38	1,67
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	17 699	1 013 798,72	2,53
IBERDROLA SA	EUR	52 629	557 604,26	1,39
TOTAL ESPAGNE			1 571 402,98	3,92
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	4 373	555 283,54	1,38
AIR LIQUIDE SA	EUR	11 603	1 854 623,52	4,63
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	17 432	213 193,36	0,53
CAPGEMINI SE	EUR	6 510	1 079 358,00	2,70
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	16 108	916 223,04	2,28
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	33 032	1 165 864,44	2,91
EDENRED	EUR	13 193	782 081,04	1,95
ESSILORLUXOTTICA	EUR	11 819	1 952 026,04	4,88
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	8 081	941 436,50	2,35
HERMES INTERNATIONAL	EUR	288	498 182,40	1,24
L'OREAL	EUR	2 624	1 031 756,80	2,58
LEGRAND SA	EUR	9 529	831 881,70	2,08
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 522	1 806 760,80	4,51
MICHELIN (CGDE)	EUR	38 872	1 130 009,04	2,83
PERNOD RICARD SA	EUR	3 171	500 542,35	1,25
SANOFI	EUR	14 650	1 486 682,00	3,71
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 609	363 634,00	0,90
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 294	831 052,12	2,08
THALES SA	EUR	8 015	1 066 796,50	2,67
TOTALENERGIES SE	EUR	14 866	926 300,46	2,31
VINCI SA	EUR	11 074	1 162 991,48	2,90
TOTAL FRANCE			21 096 679,13	52,67
ITALIE				
FINECOBANK SPA	EUR	45 511	524 059,17	1,31
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	128 326	1 445 592,39	3,61
TOTAL ITALIE			1 969 651,56	4,92
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	3 327	1 860 125,70	4,64
IMCD BV	EUR	1 387	166 440,00	0,42
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	35 288	872 672,24	2,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER	EUR	4 863	557 542,95	1,40
TOTAL PAYS-BAS			3 456 780,89	8,64
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	3 290	263 627,70	0,66
STMICROELECTRONICS NV	EUR	20 327	833 102,10	2,07
TOTAL SUISSE			1 096 729,80	2,73
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			33 666 895,03	84,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées			33 666 895,03	84,06
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
H2O ADAGIO SP I	EUR	12,0283	21 092,47	0,05
OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	EUR	4	512 208,08	1,28
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	7	734 009,64	1,84
TOTAL FRANCE			1 267 310,19	3,17
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	EUR	8 905	1 065 928,50	2,66
DNCA INVEST SICAV EURO DIVIDEND GROWER WI CAP	EUR	3 532	557 702,80	1,39
MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR	EUR	3 635	483 891,20	1,21
Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	EUR	7 550	831 783,50	2,08
OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	EUR	6 758	858 772,85	2,14
Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	EUR	16,0125	1 046 498,06	2,62
TOTAL LUXEMBOURG			4 844 576,91	12,10
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 111 887,10	15,27
TOTAL Organismes de placement collectif			6 111 887,10	15,27
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	18	-14 670,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-14 670,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-14 670,00	-0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-14 670,00	-0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	14 670	14 670,00	0,04
TOTAL Appel de marge			14 670,00	0,04
Créances			64 882,04	0,16
Dettes			-28 631,22	-0,07
Comptes financiers			234 041,21	0,58
Actif net			40 049 074,16	100,00

Part PERP Progressif	EUR	1 832,98	21 849,16
-----------------------------	------------	-----------------	------------------



Ostrum Asset Management

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - Tél. +33 1 58 19 09 80

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille

Sous le numéro GP-18000014 en date du 07 août 2018

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°525 192 753

